



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet d'Ille-et-Vilaine



LA PÊCHE DE LOISIR

QUELLES EN SONT LES RÈGLES

VOUS PERMETTRE DE
PROFITER DE LA MER,
C'EST NOTRE MISSION



DÉLÉGATION MER ET LITTORAL

QUOTAS

Extrait de l'ANNEXE II de l'arrêté du 21 octobre 2013 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir pratiquée à pied en Bretagne – concernant l'Ille et Vilaine et les Côtes d'Armor.
Pour les autres départements, s'informer auprès des DML (Délégations à la Mer et au Littoral) compétentes.

Nom	Zone	Période autorisée	Engin	Quantité	Poids approximatif
Amande de mer	Bretagne 35 et 22	01/09 au 30/04	Binette, couteau à palourde, cuillère, griffe, râteau	100	3 kg
Bigorneau				500	3 kg
Buccin ou bulot	Bretagne 35 et 22	Toute l'année	Couteau	100	3 kg
Couteau			Gouge à couteau	5 douzaines	3 kg
Coque	Bretagne 35 et 22 *	Toute l'année sauf Rance et Baie du Mont	Binette, couteau à palourde, cuillère, griffe, râteau	300	3 kg
	Rance 35	Du 01/09 au 30/06 sauf le dimanche		300	3 kg
	Baie du Mont St Michel 35	Par coefficient ≥ 50 Zones alternées		300	3 kg
Coquille Saint-Jacques		Entre le 01/10 et le 14/05 selon ouverture des gisements	Épuisette	30	2 kg
Huître	Bretagne 35 et 22	Toute l'année	Marteau, burin, couteau	5 douzaines	5 kg
Mactre			Binette, couteau à palourde, cuillère, griffe, râteau	100	3 kg
Moule			Couteau, griffe	300	3 kg

16

Nom	Zone	Période autorisée	Engin	Quantité	Poids approximatif
Telline ou olive de mer	Bretagne 35 et 22	01/09 au 30/06	Griffe	500	2 kg
Ormeau	Bretagne 35 et 22	01/09 au 14/06	Couteau, croc, crochet	20	
Palourde	Bretagne 35 et 22 *	Toute l'année	Binette, couteau à palourde, cuillère, griffe, râteau	150	3 kg
	Rance 35	Du 01/09 au 30/06 sauf dimanche		150	
	Baie du Mont St Michel 35	Par coefficient ≥ 50 – zones alternées			
Praire		Toute l'année	Binette, couteau à palourde, cuillère, griffe, râteau	100	3 kg
Clam			Couteau		
Vanneau ou Pétoncle	Bretagne 35 et 22		Binette, couteau à palourde, cuillère, griffe, râteau		
Vénus ou Spisule					
Vernis					
Oursin	Bretagne 35 et 22	Du 15/10 au 15/04	Couteau, grappin à oursins	12	
Vers marins (arénicoles, néréides ou gravettes, siponcles ou bibi)	Bretagne 35 et 22	Toute l'année	Fourche	1 kg	1 l ou 1 dm ³

17

* Bretagne 22 sauf région de l'île Grande